

LIBÉRIA

Un défenseur des droits humains renommé a été inculpé de trahison : il doit être libéré

Index AI : AFR 34/027/02

Amnesty International demande au gouvernement libérien de remettre immédiatement en liberté Aloysius Toe, ce militant des droits humains de premier plan qui a été arrêté le 4 novembre 2002 et inculpé de trahison.

« Aloysius Toe n'a fait qu'œuvrer en toute légitimité pour la défense des droits fondamentaux au Libéria, a déclaré Amnesty International. Les charges retenues contre lui étant sans fondement, il doit être remis en liberté immédiatement et sans condition. »

Aloysius Toe est l'un des dirigeants du *National Human Rights Center* (NHRC, Centre national des droits humains), le secrétaire général de la *Liberia Coalition of Human Rights Defenders* (Coalition libérienne des défenseurs des droits humains, qui réunit 19 groupes de défense des droits humains) et le directeur général du *Movement for the Defence of Human Rights* (MODHAR, Mouvement pour la défense des droits humains).

Son nom vient s'ajouter à la longue liste des défenseurs des droits humains emprisonnés dans le cadre de la politique du gouvernement libérien visant à faire taire ses détracteurs. Après son arrestation, Aloysius Toe a été présenté à un juge et inculpé de trahison, infraction qui interdit la mise en liberté sous caution. La décision du juge portant sur la tenue d'une audience préliminaire a été renvoyée au 6 novembre 2002 et Aloysius Toe a été incarcéré à la prison centrale de Monrovia.

Le défenseur des droits humains a été arrêté après avoir passé près d'une semaine dans la clandestinité. Le 29 octobre 2002, peu après minuit, la police avait effectué une descente à son domicile et appréhendé sa femme, Vivian Toe. Elle a été libérée le jour même. Les autorités ont déclaré qu'elles recherchaient Aloysius Toe en raison de certains documents retrouvés chez lui qui, selon elles, prouveraient qu'il entretient des liens avec le groupe armé d'opposition *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie), engagé

dans un conflit armé avec les forces gouvernementales depuis 1999.

Dempster Brown, avocat et président de la Coalition libérienne des défenseurs des droits humains, Blamoh Sieh, chef de file du Centre national des droits humains, et Peter Nicholson, chercheur et agent de la sécurité du Centre ont également été interpellés le 29 octobre 2002. Au 1^{er} novembre 2002, tous avaient été remis en liberté sans avoir été inculpés.

Ces interpellations et l'accusation de trahison contre Aloysius Toe interviennent à la suite du lancement le 25 octobre 2002 par la Coalition libérienne des défenseurs des droits humains d'une campagne pour obtenir la libération de deux de ses membres, Hassan Bility et Sheikh K.M. Sackor, détenus au secret depuis plusieurs mois sans avoir été jugés ni inculpés. Les arrestations du 29 octobre 2002 ont fait suite à une émission radiophonique diffusée dans le cadre de cette campagne.

« Les autorités libériennes doivent mettre un terme aux attaques persistantes et illégales visant la communauté des défenseurs des droits humains, attaques qui font montre d'un mépris total envers les dispositions nationales et internationales en matière de droits fondamentaux », a affirmé Amnesty International.

Complément d'information

Des défenseurs des droits humains ont été à plusieurs reprises arbitrairement arrêtés et détenus. Le gouvernement les a accusés de faire circuler des informations erronées visant à « ternir l'image » du Libéria aux yeux de la communauté internationale et, plus récemment, d'appartenir au groupe armé des LURD ou de leur apporter leur soutien. Aloysius Toe et d'autres collègues du NHRC avaient déjà été appréhendés et maintenus en détention pendant quatre jours en mars 2002 après l'instauration de l'état d'urgence. Décrété un mois plus tôt, ce dernier est resté en vigueur jusqu'en septembre 2002.

Rédacteur en chef de *The Analyst* et défenseur des droits humains, Hassan Bility est détenu au secret, sans inculpation ni jugement, depuis son arrestation le 24 juin 2002. Sheikh Sackor, directeur général d'une ONG libérienne, *Humanist Watch*, est quant à lui incarcéré depuis le 25 juillet 2002. Le gouvernement les a accusés d'être

membres des LURD et a annoncé qu'ils seraient jugés par un tribunal militaire. Aucune charge n'a été retenue contre eux, ils n'ont pas pu consulter d'avocats et n'ont toujours pas été convoqués devant un tribunal, quel qu'il soit, en dépit de plusieurs ordonnances d'*habeas corpus* introduites en leur nom. Le 23 octobre 2002, le ministre de la Défense nationale a annoncé qu'un tribunal militaire s'était réuni et avait conclu que ces hommes étaient des « *prisonniers de guerre* ». Une telle qualification ne peut s'appuyer sur la législation internationale telle que la Convention de Genève de 1949 en raison du fait, en particulier, que le conflit armé qui se déroule actuellement au Libéria est de dimension nationale et non internationale. Alors que le gouvernement a annoncé le 28 octobre 2002 que ces hommes seraient finalement libérés, mais sous certaines conditions, ces derniers sont toujours détenus au secret. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web www.amnesty.org